

15-23

**Département du Doubs
Mairie de BADEVEL
16 Grande Rue – 25490 BADEVEL**

Membres en exercice : 12 - **Présents** : 07 - **Votants** : 12

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 31 mars 2023**

Date de convocation

20 mars 2023

Date d'affichage

20 mars 2023

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GOMES Samuel, Maire.

L'an deux mille vingt trois, le 31 mars, le conseil municipal étant assemblé en session ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Samuel GOMES, Maire.

Étaient présents : M. Samuel GOMES, Mme Joëlle TSCHUDI, M. Pascal GALLIOT, M. Sébastien GADOT, M. Azzedine AZZOUG, Mme Armelle LE GAL, Mme Pamela GRIDEL.

Étaient absents excusés avec procuration : Mme Christelle PERRIN (donne procuration à M. Azzedine AZZOUG), M. Jean-Pierre SCHWARTZ (donne procuration à M. Pascal GALLIOT), Mme Nadège ZIMMERMANN (donne procuration à M. Sébastien GADOT), M. Fabien BARI (donne procuration à Mme Pamela GRIDEL), Mme Patricia FALLENOT (donne procuration à Mme Joëlle TSCHUDI).

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire M. Sébastien GADOT.

VOTE POUR L'ACQUISITION D'UNE PORTION DE LA PARCELLE SECTION AC 490

Délibération N°15-23

Monsieur le Maire rappelle le contexte du projet « BADEVEL Living Lab Badevel H2-Bois » et énonce que ce projet labellisé dans le cadre de l'AMI Démonstrateur de Ville Durable prévoit l'aménagement d'un éco-lotissement sur la parcelle AC 490 et nécessite de réaliser un accès routier vers la rue des cités. Afin de réaliser cet accès permettant le passage des véhicules légers et bennes à ordures, il est nécessaire d'acquérir une bande de 6 mètres large au sud de la parcelle AC 490.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration du propriétaire de la parcelle AC 490 à savoir Habitat 25 a d'ores et déjà validé cette vente au profit de la commune de Badevel et au tarif du marché, charge à la commune de prendre en charge les frais d'arpentage et de géomètre relatif à cette opération d'acquisition.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de mandater l'Etablissement Public Foncier (EPF) afin de pouvoir organiser au bénéfice de la commune l'acquisition d'une bande de 6 m de large au sud de la parcelle AC 490, afin que la commune puisse en faire l'acquisition dans les meilleures conditions possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

- **VOTE** l'acquisition d'une portion de 6 m de large au sud de la parcelle référencées AC 490 permettant de réaliser une voie d'accès à la rue des cités
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette acquisition.

Pour copie conforme

Certifié exécutoire après le dépôt en sous-préfecture de Montbéliard
le 31 mars 2023 et publication ou notification le 31 mars 2023

Le Maire,



Samuel GOMES